



COUPE NATIONALE DES ELEVES CITOYENS 2016

Thème « le respect d'autrui »

Exemple de copie classe de 5^{ème} et classe de 2^{nde}

Le respect d'autrui dans la rue

Il était une fois une assemblée de jeunes apprentis-sages qui devaient réfléchir, à la demande de leurs maîtres enchanteurs, à la question du « Respect d'autrui dans la rue ». Un jour, le plus jeune d'entre eux proposa de conter une histoire afin de transmettre le résultat de leur questionnement. C'est ce récit que je vais vous raconter...

De bon matin, un jeune adolescent de treize ans se promène dans la rue. Il s'appelle Respect, un nom certes bizarre mais qui le représente totalement. Il croise un vieil homme du nom de Mépris, un nom qui, lui aussi, le représente... Il se balade avec son chien. Ce dernier fait ses besoins au milieu du trottoir. Mépris le laisse faire. Et Respect marche sans s'en rendre compte dans la crotte du chien.

« Pourquoi vous le laissez faire ?, questionne Respect.

- Pffffff », répond Mépris en haussant les épaules.

C'est alors que Respect se penche pour nettoyer sa chaussure mais aussi pour ramasser toutes les crottes laissées par ce chien. Mépris commence à rigoler et poursuit son chemin en l'ignorant. Il traverse alors la rue en dehors du passage piéton, ce qui oblige un automobiliste à freiner violemment. Un cycliste situé derrière la voiture percute alors celle-ci. Mépris ne prête aucune attention aux conséquences de cet incident et fuit.

Poursuivant sa route, il croise un Sans Domicile Fixe en train de faire la manche à la sortie d'une boulangerie. Le commerçant lui demande de quitter les lieux.

Mépris s'exclame : « Eh ! Clochard ! Pourquoi tu ne retournes pas dans les égouts avec tes amis les rats ?! »

Le SDF craintif ne répond pas. Mais Mépris rigole très fort et l'homme commence à avoir les larmes aux yeux. Mépris le montre du doigt et l'interpelle : « Eh ! Monsieur Poubelle ! ». Le SDF ferme les yeux et essaie de faire comme si de rien n'était...

Observant la scène, Respect s'adresse alors à Mépris :

« Bonjour.

- Qu'est-ce que tu me veux ? J'te connais pas ! », rétorque Mépris.

« Vous êtes Mépris, n'est-ce pas ?

- Comment tu sais ça, toi, gamin ?!

- Vous n'avez sûrement pas remarqué, mais nous sommes voisins. Cela fait quelques temps que je vous observe dans le quartier.

- Ne t'occupe pas de moi ! Je suis conscient de ce que je fais !

- Ah, non, je ne pense pas que vous le soyez. Vous êtes souvent irrespectueux, mais malheureusement vous ne vous en rendez pas compte.

- Puisque tu es si malin, dis-moi quand ! Dis-moi comment ! », répond Mépris, très agressif.

« Pas plus tard qu'hier, vous vous êtes amusé à cueillir toutes les tulipes du jardin public de notre quartier.

- Au pire, ce ne sont que des fleurs !

- Elles ont été plantées par une personne qui voulait embellir le quotidien de tous. Il faut respecter le bien collectif, pas seulement par peur de la punition, mais parce qu'il bénéficie à tous.

- Mouais... pourquoi pas. Mais si ce n'est que ça, ce n'est pas bien grave !

- Pas grave ?!! Et l'autre jour, dans le bus, quand vous avez posé vos chaussures sales sur le siège en face de vous et que vous êtes parti en laissant vos papiers par terre !

- C'est ma vie, j'en fais ce que je veux ! »

C'est alors qu'apparaît Justice, la bien nommée, qui observait la scène depuis le début.

« C'est qui celle-là ?! », demande Mépris.

« C'est une amie, l'amie de tous. Justice est là pour nous protéger. », répond Respect.

Justice prend la parole :

« Sais-tu que : « *la liberté consiste à pouvoir faire tout ce que l'on veut, mais sans que cela ne nuise à autrui* » ? En effet, tu es libre de faire ce qu'il te plaît tant que cela ne cause pas de dommages à autrui. Tes actes ne doivent pas faire de tort aux autres. Tu es donc responsable et tu dois réparer ces dommages. C'est ce que l'on appelle la responsabilité civile.

De plus, moi, Justice, je peux te condamner à une amende et/ou à une peine de prison parce que tu n'as pas respecté autrui. Par exemple, sais-tu qu'une injure peut être punie ? Si elle n'est pas publique, l'amende est de 38 euros, si elle est à caractère raciste, elle peut monter jusqu'à 750 euros et si en plus, elle est publique, elle peut aller

Mépris interpelle Respect : « C'est facile pour toi, puisque tu ne risques rien vu ton âge ! »

Respect rétorque : « Détrompez-vous ! Ce n'est pas l'âge qui compte, mais le discernement, c'est-à-dire la capacité à comprendre les conséquences de ses actes. Cela s'acquiert entre six et sept ans, c'est ce que l'on appelle l'âge de raison ! »

Justice répond : « Par contre, Respect, vu ton âge, si tu te comportais mal, tu serais jugé par un tribunal pour enfants. Mépris, sache que nombre de ces mesures données par ce tribunal sont éducatives afin que le mineur comprenne les limites de sa liberté.

Elle ajoute : « Tu vois, si moi et mes lois n'existaient pas, ce serait le bazar. Tout particulièrement dans les espaces publics : la rue, les transports en commun, les jardins, les squares, la plage... Ce sont des lieux qui semblent n'appartenir à personne, alors qu'en fait, ils sont le bien commun de tous les citoyens. C'est vite fait de croire qu'on a le droit de bousculer, de taguer les abris de bus, de faire du bruit... Mais le résultat, c'est qu'on abîme l'environnement de tous, le sien y compris. On se retrouve alors dans des endroits dégradés, où les personnes sont mal à l'aise, agressives, peu respectueuses les unes des autres. Il y a de plus en plus d'incivilités. »

Respect reprend la parole : « Tu comprends, la loi sert à « civiliser », à établir les règles de vie. Tu vois, dans notre société, nous obéissons à ces lois, écrites par Justice. Justice peut nous obliger à les respecter, mais pour autant, le respect n'est pas une obligation... »

Mépris s'étonne : « Qu'est-ce que tu me racontes là ? »

« Tu peux mépriser quelqu'un sans pour autant que Justice puisse te sanctionner. Regarde tout à l'heure avec le SDF, tu l'as humilié, rabaissé, tu ne l'as pas considéré comme une personne. En effet, respecter l'autre, c'est lui montrer qu'il a une valeur en tant qu'être humain. Autrui est quelqu'un de différent, mais semblable à toi. C'est un humain, retiens ça ! Désolé, je me rends compte que je te tutoie... Ce n'est pas de l'irrespect, mais au contraire, c'est parce que j'ai envie de savoir pourquoi tu te comportes comme ça...

- De quoi tu te mêles. Qu'est-ce que ça peut te faire ? T'es trop jeune pour comprendre !

- Mais si tu m'expliquais, je pourrais t'aider. Je suis assez mature pour me mettre à ta place. J'ai peut-être vécu la même chose que toi...

C'est alors que Mépris s'effondre : « Tu sais, le SDF de tout à l'heure, je l'ai trouvé moche, bizarre, pour tout te dire, il me faisait peur. C'est pour cela que je l'ai méprisé. J'agis comme cela depuis si longtemps... Depuis que je suis tout petit... »

Après quelques minutes de silence, il s'adresse à Respect :

« Je vais te raconter le jour où tout a commencé, où tout a basculé. Tu as remarqué ma démarche, j'ai cette canne depuis l'enfance. On se moquait toujours de moi, alors que je souffrais d'une malformation qui m'empêchait de jouer dans la rue avec les autres. Je me suis retrouvé isolé, humilié. Comment veux-tu que je considère les autres avec respect, alors que je n'en ai pas eu ?! »

Respect répond : « On n'est pas irrespectueux par nature. Tu vois, c'est ton histoire qui fait que tu réagis comme ça. C'est parce qu'on a été méprisé et qu'on ne se respecte pas soi-même que l'on devient « Mépris ».

- Je pense que tu pourrais suivre l'exemple de Respect pour le devenir à ton tour », déclare Justice.

Mépris hésite : « Je ne suis pas sûr... »

Respect met sa main sur l'épaule de Mépris : « Je peux t'aider. Par exemple, tu peux commencer par la politesse, un sourire, de l'écoute, de l'entraide... Le respect, ça s'apprend. Peu à peu, tous les jours... »

Mépris murmure : « Je peux essayer... »

Et c'est ainsi que depuis, Mépris s'appelle Respect, un nom qui le représente désormais totalement.

Adolescents en milieu rural, nous éprouvons dans notre quotidien des inégalités par rapport aux jeunes Français vivants dans d'autres espaces du territoire. Il nous est par exemple plus compliqué d'accéder à internet, voire même impossible dans certains villages; nous sommes très dépendants de nos parents et de la voiture pour nous déplacer, faute de transports collectifs. Ces inégalités peuvent être perçues comme des injustices mais conduisent aussi à des discriminations.

A partir de ce constat, il nous a paru intéressant d'élargir notre réflexion à la question suivante : comment l'État peut-il être le garant du respect de l'égalité des droits des jeunes à se réaliser quelques soient leurs différences?

Pour répondre à cette problématique, dans une première partie, nous montrerons qu'il existe beaucoup de situations de discrimination et de manque de respect du principe d'égalité concernant les jeunes. Ensuite, la deuxième partie sera l'occasion de constater que l'État et ses services sont engagés pour atténuer ces inégalités. Pour finir, nous voulons démontrer que le respect d'autrui dépend aussi de nos comportements et que la société évolue.

La première forme d'inégalité qui vient à l'esprit est l'inégalité entre les filles et les garçons. Selon un rapport de mars 2015¹ de nombreuses différences persistent dans le cadre scolaire. Globalement les filles obtiennent de meilleurs résultats scolaires : 89 % des filles obtiennent le bac contre 85 % des garçons d'une même classe d'âge. Les plus faibles performances des garçons² seraient liées au poids des stéréotypes sociaux : "pour de nombreux garçons, il n'est pas acceptable de montrer leur intérêt pour le travail scolaire". La différence est notable sur la lecture, une activité qui serait plus féminine! De ce fait, les garçons s'investissent plus en maths et les filles dans des activités en relation avec la maîtrise de la lecture. Selon une autre enquête du MEN de 2015, il persiste des résultats très inégaux selon l'origine sociale : les enfants d'ouvriers réussissent beaucoup moins que les enfants d'enseignants. Le niveau de diplôme des parents influence nettement le parcours scolaire.

Vivre dans un espace rural ou un espace périurbain peut également être une contrainte pour les jeunes. Par exemple, si un enfant rêve de devenir patineur sur glace, et même s'il en a le talent, cela va s'avérer très compliqué de pratiquer ce sport localement : pas d'équipement, pas assez de personnes pour monter un club. Cela peut-être vrai pour des activités moins rares, comme la boxe ou pour avoir accès à des activités culturelles diversifiées. A Avallon, nous avons la chance d'avoir un cinéma, mais la programmation offre moins de choix que dans les grandes villes.

Certaines discriminations sont dues à l'orientation sexuelle, comme on peut le comprendre à travers le témoignage anonyme relevé sur le site internet de l'association Le Refuge³, qui offre de l'aide aux jeunes homosexuels. A l'âge de 13 ans, un jeune se pose des questions sur son orientation sexuelle, lorsqu'il se confirme son homosexualité, à l'école il se fait insulter et violenter. Même plus tard, dans son milieu professionnel, ce jeune homme se fait persécuter, subit des insultes homophobes, qui le conduisent à démissionner. Ce n'est que grâce au soutien de l'association Le Refuge qu'il réussira à sortir de la spirale de violence liée à l'homophobie.

L'article 1^{er} de la Constitution de 1958 stipule que la République assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. L'État républicain a recours à la loi pour assurer l'égalité entre les citoyens et tout acte discriminatoire est passible d'une action en

¹ Rapport de l'Education Nationale (MEN), *Fille et garçons sur le chemin de l'égalité*

² Etude PISA/OCDE 2015

³ Témoignages : <http://www.le-refuge.org/actions/testimonial.html>

justice. Défavoriser une personne en raison de ses origines, son sexe, son âge, son état de santé, ses opinions est formellement interdit par la loi et les conventions internationales approuvées par la France. Ainsi, la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 fait des discriminations fondées sur l'orientation sexuelle une circonstance aggravante.

Depuis une dizaine d'années est apparu dans la législation l'expression "égalité des chances", par exemple la loi de 2005 pour "l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées". Cette expression est utilisée aussi bien pour combattre des inégalités sociales que territoriales, face au constat d'une "France à plusieurs vitesses".

En 2012, le projet national pour l'éducation artistique et culturel (EAC) porté par le ministère de la Culture et de la Communication devra permettre de développer et de généraliser l'éducation artistique et culturelle pour tous les jeunes, de la petite enfance à l'université sur l'ensemble de leurs temps de vie, dans l'école et hors de l'école.⁴

De nombreux dispositifs ont pour objectif de donner à tous les collégiens et lycéens le moyen de réussir leur scolarité et d'accéder à leurs ambitions quel que soit leur milieu. Par exemple, l'éducation prioritaire a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite à l'école. Elle concerne principalement les établissements scolaires qui accueillent une forte proportion d'élèves issus de quartiers défavorisés.

Au-delà de la production de textes réglementaires, l'État et les collectivités territoriales encouragent la création de structures associatives, ainsi que les initiatives individuelles visant à l'application du principe d'égalité.

Selon André Comte-Sponville, "l'égalité des chances, c'est le droit de ne pas dépendre exclusivement de la chance, ni de la malchance. C'est le droit égal, pour chacun, de faire ses preuves, d'exploiter ses talents, de surmonter, au moins partiellement, ses faiblesses. C'est le droit de réussir, autant qu'on le peut et qu'on le mérite. C'est le droit de ne pas rester prisonnier de son origine, de son milieu, de son statut. C'est l'égalité, mais actuelle, face à l'avenir. C'est le droit d'être libre, en se donnant les moyens de le devenir."

La responsabilité de la lutte pour l'égalité des chances et le respect des différences parmi les jeunes se trouve dans les mains de ceux qui les côtoient : parents, familles, enseignants et camarades de classes, éducateurs. Indépendamment de la loi, et souvent en avance sur elle, la société évolue. Désormais, de plus en plus d'élèves en situation de handicap sont scolarisés en milieu scolaire ordinaire. Améliorer le quotidien des personnes handicapées est utile à tous : chacun peut se retrouver, à un moment de sa vie, définitivement ou pas, en situation de handicap. Un exemple d'actualité montre que l'éducation contre les stéréotypes sexistes passe par la société civile : depuis deux ans, la chaîne de grande distribution Super U propose un catalogue de jouets unisexes⁵. En janvier 2016, des auteurs de bandes dessinées décident de ne plus concourir pour le grand prix d'Angoulême⁶ car la sélection ne faisait aucune place aux auteurs femmes. A chacun de s'engager pour un monde plus juste.

⁴ 13 priorités pour la jeunesse, 2012, engagements du gouvernement : <http://www.jeunes.gouv.fr/>

⁵ Les magasins U présentent leur catalogue de jouets sans préjugés, Maxi, 22/12/2015

⁶ Polémique au Festival d'Angoulême : Joann Sfar et Riad Sattouf (entre autres) demandent à être retirés de la liste des nommés, Télérama, 5 janvier 2016.